



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**D 2026 06 18 057**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX** **18 JUIN 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : le 12 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents**

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCIIÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUIMEN, R. TATOUD, J. HERVO, A. DI PAOLO

**Absents excusés**

J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, S. PONSART

**Absents**

**Procurations**

J. DAZIN à N. SEPIERRE, Y. QUARTERONI à C. BIOLAY, J. DIZERENS à R. OTZENBERGER, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, P. GUINOT à M. CHALENDAR, T. LUGINBUHL à A. BOUSSER, H. GRANGE à M-C. ROCH, S. PONSART à J. HERVO

**Assistaient**

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée secrétaire de séance.

### **10. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

#### **Service enfance**

##### **ATSEM**

Afin de permettre le recrutement d'un ATSEM qui aidera le professeur des écoles dans sa classe, et de permettre à un agent titulaire de postuler sur un poste actuellement occupé par un agent contractuel, il convient d'ouvrir un poste d'ATSEM à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32H à compter du 24 août 2026 sur tous les grades de la filière socio-médicale ainsi que sur les grades de la filière animation.

## Agents responsables de la restauration collective

L'agent, actuellement responsable de la restauration scolaire sur l'une des écoles communales, va évoluer sur un autre poste au sein de la collectivité.

Afin de procéder à son remplacement à la cantine, il convient d'ouvrir son poste sur de nouveaux grades, dans la filière technique : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 24 août 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait à Ornex, le 19 juin 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 Juin 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.